

## **DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 11.06.2020**

Le conseil municipal :

- a procédé aux élections des délégués qui siégeront auprès des différents syndicats et a formé les différentes commissions communales.
  
- a décidé à l'unanimité de fixer les indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes sur la base de l'indice 1027 à hauteur de 51,6 % pour M. le Maire et de 19,8 % pour les Adjointes.
  
- a décidé à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire des délégations définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.